

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MARQUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'He, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

# Matheiu

## GAZETTE DE LIEGE.

### AFRIQUE.

**De Tanger, le 15 juin.** — M. le consul de France, à Maroc, est parti le 9 mai de cette ville pour se rendre à Fez, où il est arrivé le 19. Après les trois jours de repos d'usage, l'empereur envoya le matin un de ses officiers les plus distingués pour faire savoir au consul qu'il le recevrait le même jour à dix heures. En effet, à neuf heures un détachement de troupes composé de la garde impériale et de la garnison de Tanger vint le prendre. Il se mit en route avec son escorte, précédé par les présens destinés à l'empereur, et accompagné de deux officiers français qui s'étaient rendus avec lui de Tanger à Fez.

Arrivé aux environs du lieu que S. M. avait désigné pour l'audience, on attendit les ordres de l'empereur pour se rendre en sa présence. Après une halte d'une demi-heure, un officier le fit avancer à deux cents pas du jardin de plaisance de sa majesté. Elle était à cheval entourée de ses troupes à pied. Quand le consul fut près de l'empereur, il donna ordre aux troupes qui l'entouraient d'ouvrir les rangs. Elles formèrent alors deux haies au milieu desquelles le consul s'avança à cinquante pas de distance et fit son premier salut la tête découverte; ceux qui l'accompagnaient l'imitèrent, à l'exception des deux officiers français qui portèrent la main à leurs schakos, selon les ordonnances et les usages des militaires français.

Le pacha de Tanger voyant que les deux officiers ne se découvraient pas sortit des rangs où il était confondu comme simple soldat et en fit l'observation au consul qui le satisfait à cet égard en lui disant que les militaires français ne saluaient jamais leurs officiers, ni même S. M. le roi de France, qu'en portant la main au schako. Sur cette réponse que S. M. entendit, il se retira, mais l'empereur l'appela et lui dit: *dis aux envoyés du roi de France que lui et la nation française sont les plus proches dans mon amitié et les plus considérés par notre majesté.*

Le consul de France remit au pacha la lettre de S. M., enveloppée dans un sac fait d'un riche tissu de brocard, et une petite caisse recouverte de brocard de même échantillon, qui renfermait un diadème de diamans, et un sceptre en présence de S. M. les autres présens d'usage qui l'accompagnaient. L'empereur ayant reçu ces présens, se retira.

Le 25 mai, l'empereur envoya au consul de France, pour le roi Charles X un lion, une autruche et quatre chevaux.

### RUSSIE.

**Petersbourg, le 20 août.** — La belle église de la Transfiguration, située dans le quartier de la fonderie, a été réduite en cendres par un incendie qui s'est déclaré vers 2 heures de l'après-midi. On présume que des ouvriers occupés à souder de nouvelles feuilles à la toiture, ont laissé tomber du feu sur la charpente. La plus grande partie des richesses de cette église a été enlevée avant la chute de la coupole.

### ANGLETERRE.

**Londres, le 4 septembre.** — Le gouvernement mexicain a accordé huit millions d'arpens dans la province du Tejas à une compagnie d'Américains du nord, pour y établir huit cents familles. Le territoire du Tejas est un des plus fertiles du monde.

— Le *Norfolk-Herald* annonce qu'un habitant de la Virginie, nommé David Minge, demeurant près de Sandy-Point sur les bords du James, a affranchi tous ses esclaves au nombre de 87, dont la valeur, aux prix courans est de 26,000 dollars. (Le dollar vaut 5 fr. 30 c. environ.) Il a dépensé 1,200 dollars à acheter pour eux des charrues, des hoes, du fer et d'autres instrumens d'agriculture, ainsi que des vêtemens et des provisions, et il les a envoyés à Haïti par un navire dont le nolis lui a coûté 1,600 dollars. Au moment de l'embarquement cet excellent homme se fit apporter un sac d'argent et le distribua à ses affranchis à raison de sept dollars par tête.

M. Minge est un jeune homme de 24 à 25 ans, non marié, qui jouit d'une fortune considérable, et qui a eu l'avantage d'être élevé à l'université d'Harvard. Il a dit qu'il voulait rendre service à son pays en le débarrassant de ses esclaves; que tous ils étaient de bons serviteurs, mais qu'ils feraient encore de meilleurs citoyens.

### FRANCE.

**Paris, le 7 septembre.** — Le *Moniteur* publie aujourd'hui le jugement du tribunal de première instance qui condamne M. Barba libraire, à huit jours de prison et 16 francs d'amende pour la réimpression, publication et vente de la dix-huitième ou vingtième édition de *l'Enfant du Carnaval*. C'est ici le lieu de rappeler que bien que la condamnation ne repose pas sur une contravention aux réglemens de la librairie, mais sur un délit de la presse, l'autorité enclenchissant sur la sévérité de la justice, a cru devoir retirer à M. Barba son brevet et lui faire fermer sa boutique; c'est-à-dire, consommer la ruine d'un homme contre lequel la justice n'avait prononcé que le *minimum* de la peine.

— Une lettre du Havre nous informe qu'on y attend dans la première quinzaine de ce mois le général Lafayette qui a dû par-

tir vers le milieu d'août, à bord de la frégate la *Brandy-Wine*, bâtiment de l'état construit exprès pour lui en Europe.

— Nous tenons de bonne source, dit le *Courrier français*, que peu de tems avant son départ pour Rome, Mgr. l'archevêque de Paris, en vertu de son titre et de sa juridiction consacrée par les lois civiles et ecclésiastiques de l'état, s'était proposé de visiter une maison religieuse nouvellement établie, comme tant d'autres, près de l'une des barrières de la capitale, et qu'à sa grande surprise, après une réception à laquelle il avait droit de ne pas s'attendre, on lui exhiba un bref du St. Père en vertu duquel cette maison était soustraite à l'inspection épiscopale. Sans doute Mgr. l'archevêque se sera occupé de cette irrégularité pendant son séjour à Rome, si déjà elle n'entraît pas dans les motifs déterminans de son voyage.

— M. Cocu (Fortuné), lieutenant au 14<sup>e</sup> de ligne, s'est pourvu auprès de S. Exc. Mgr le garde-des-sceaux, à l'effet de faire substituer à son nom paternel celui maternel de *Jollivet*.

— Nous avons dit hier que dans son audience du 3 septembre, la cour d'assises de Tours avait prononcé l'acquiescement du sieur Frémont, accusé de l'assassinat de feu Paul-Louis Courier. Dans cette audience un témoin (Martin Brisson) a déclaré avoir vu dans la forêt, six jours avant l'assassinat, un homme auquel il a parlé de M. Courier. Cet homme a dit à Brisson: « M. Courier est un scélérat, il mériterait qu'on mit le feu à sa forêt, et qu'on lui brûlât la cervelle. » Cet homme était brun, vêtu d'une blouse blanche, et paraissait âgé de quarante ans.

Mme Courier est rappelée. Elle déclare que ses soupçons ne portent que contre Frémont.

L'accusé, interpellé sur les motifs de haine qui peuvent animer Mme. Courier à le charger, répond que son maître lui avait enjoint de surveiller la conduite de madame; que madame avait des fréquentations avec Pierre Dubois; que lorsque Monsieur eut chassé ce charretier, il craignait que madame ne se sauvât de la maison pour courir après Pierre; et que Frémont, chargé de la garder à vue, s'était attiré peut-être sa haine.

M. le président demande à Mme Courier si elle n'a pas quelqu'indice sur le personnage qu'a rencontré Martin Brisson. Mme Courier répond que des soupçons s'élevaient contre des personnages si éminens, qu'ils n'eussent pas choisi Frémont pour l'exécution. M. le procureur du roi donne aux jurés l'explication de cette partie du témoignage. Il dit que, dans ses interrogatoires, Mme Courier déclare que, partageant l'opinion de la bourse de Paris, elle avait pensé que l'assassinat avait été commis à l'instigation des jésuites.

Me Faucheux, avocat de l'accusé, prend acte de cette déclaration.

On introduit successivement deux témoins à décharge, Marie Serot et Rose Serot qui déclarent toutes deux avoir vu, quelques momens avant l'exécution du crime, un homme vêtu de bleu entrer dans le bois, mais que cet homme n'était pas Frémont.

Après une courte suspension de l'audience, M. Chancel, procureur du roi, prend la parole pour exprimer le regret que plus de lumière n'ait pas été répandue sur cette malheureuse affaire; mais, ajoute-t-il, en s'adressant à MM. les jurés, la justice ne cesse d'avoir les yeux ouverts, et quelle que soit votre décision, soyez persuadés, messieurs, que le crime ne restera pas impuni.

Me Faucheux, a défendu avec chaleur l'innocence de son client; il a discuté successivement les différentes dépositions des témoins, a adressé à Mme Courier une leçon sévère sur les motifs d'inimitié personnelle qu'elle pouvait avoir contre l'accusé, et a fini par l'éloge suivant de l'écrivain qui regrette tous les amis des lettres et de la liberté.

« M. Courier, s'est-il écrié, a laissé un nom cher aux lettres, et dont la célébrité ne sera plus contestée lorsque le tems aura fait taire la malveillance de l'esprit de parti et les passions de la politique. M. Courier est un de ces Français qui, pendant vingt ans ont promené des rivages du Tibre aux bords du Rhin la gloire et les drapeaux de la France. Il cultivait les lettres dans les loisirs que procurait une prompt victoire; et dans l'intervalle de deux combats, il ravissait aux bibliothèques du Vatican les fragmens inconnus d'un poëme de l'antiquité, pour en enrichir plus tard les trésors de la littérature nationale.

« La restauration le rendit à la vie simple et modeste qui avait pour lui tant de charmes. C'est-là que, par suite d'une erreur peut-être, mais que bien des gens partagent, croyant le ministère engagé dans de fausses routes, il le poursuivait sans fiel et sans amertume dans ces compositions si originales, où l'on trouve tour-à-tour la spirituelle ironie de Voltaire, la verve de Pascal, et la simplicité d'Amiot unie à la naïveté de Lafontaine.

« Cet homme si recommandable par sa vie privée a succombé sous le fer d'un assassin. Puisse un sang aussi pur ne pas rester sans vengeance! Puisse la justice saisir un jour le vrai coupable! Puisse le ciel me préserver du malheur de lui prêter jamais le secours de ma loge! Mais puisse la justice humaine ne pas indigner les mânes de la victime en faisant couler sur sa tombe un sang innocent!

Après une demi-heure de délibération, le chef des jurés fait part de la décision de ses collègues: ils répondent à l'unanimité: *Non, Louis Frémont n'est pas coupable.*

Louis Frémont est mis immédiatement en liberté.

Cours de la bourse du 7 septembre. Rentes. 5 p. 070, jouissance, du 2 mars 1825, 99 fr. 50 c.—4 p. 070, jouiss. — 3 p. 070; jouiss. du 22 juin, 71 fr. 10. — Act. de la banque, 2165 00. — Emprunt royal d'Espagne, 1823, 49. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 99 fr. 51 c. Trois pour cent. A 3 heures 71 fr. 35 c.

#### AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Londres, le 6 août. — D'après les assurances réitérées du *Times*, on ne peut s'empêcher de croire que le ci-devant vaisseau de ligne suédois, la *Tapperheten*, ne soit arrivé dans le port de Belfast en Irlande, nonobstant les nouvelles contraires, données peut-être à dessein dans les journaux de Suède. Le *Times* assure que c'est le vaisseau amiral de lord Cochrane, et que l'autre vaisseau de ligne, ainsi que les frégates, vont sortir du port de Carlsrona, malgré tous les mouvemens que se donne l'ambassadeur russe à Stockholm. La cour de Suède s'est retranchée dans les principes positifs du droit des gens qui autorisent tout état indépendant et souverain à vendre des objets qui lui appartiennent à des personnes qui ne sont pas sujettes des puissances belligérantes. (\*)

— Le bruit court parmi les amis de la cause des Grecs, que lord Cochrane ne partira point pour la Grèce, mais que les affaires seront terminées par une négociation. Une frégate pour l'usage des Grecs a néanmoins été achetée et équipée dans un port français, et fera voile sous peu pour Hydra.

— Les différentes lettres venues de Missolonghi, de Calamos et de Corfou s'accordent entièrement sur la dernière affaire de Missolonghi (Voyez notre n.º 216.) On ne saurait plus élever de doute sur la défaite des Turcs sous les murs de cette place.

La nouvelle de l'échec d'Ibrahim-pacha à Tripolitza se soutient. Voici ce que rapporte une lettre de Corfou en date du 19 août :

Après les pertes qu'Ibrahim a essayées à Tripolitza il se trouvait étroitement cerné au khan de Tripotamos, par Colocotroni. De nouveaux renforts, au nombre d'environ 10,000 hommes, arrivés en grande partie des îles de l'Archipel, et commandés par Démétrius Ypsilanti, viennent d'occuper les deux passages par lesquels il pouvait se frayer un chemin; ce qui le met dans la nécessité d'entrer en pourparlers pour évacuer le Peloponèse, condition que les généraux grecs ne paraissent pas disposés à lui accorder.

#### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 9 SEPTEMBRE.

On nous écrit de Spa, le 7 septembre :

La course royale sur la plaine de la Sauvenière à Spa, a eu lieu le 6 de ce mois à midi. Deux juments concouraient pour le prix du Roi; c'étaient *Fay de Phantom*, cheval de sang, appartenant à M. Adolphe David de Francmont, et une jument de M. Gaspar Philippe, de Spa.

*Fay* a obtenu la palme; elle a parcouru en 2 minutes 15 secondes le cercle d'un mille et demi des P.-B.

La course royale a été successivement suivie de deux autres; savoir : l'une des chevaux de race croisée, et l'autre de bidets de Spa (race ardennaise.)

La première a présenté en lice deux juments : l'une dite *Francconi*, appartenant à M. Antoine Oberweisse, et l'autre, qui a gagné le prix, appartenait à M. Philippe Delbrouck.

La dernière course se composait de 4 chevaux. C'est une jument à M. Alex. Welken, qui a été vainqueur.

— La police a arrêté cette nuit dans une maison de débauche un individu de cette ville, au moment où il présentait à la maîtresse du lieu plusieurs pièces fausses de 25 cents : quatorze de ces pièces lui ont été saisies.

On s'est ensuite transporté à son domicile où après une visite scrupuleuse on a trouvé cachées dans un foyer, soixante-douze pièces semblables, plusieurs petites limes dont les dents contenaient des parcelles du même métal que ces pièces qui sont de plomb et coulé. On doit aussi avoir trouvé dans ce local des morceaux de zinc.

Cet homme ainsi que son épouse sont déjà écroués à la maison d'arrêt.

On a découvert des personnes qui dans la journée d'hier ont reçu du même individu de ces pièces en paiement.

— Le prince et la princesse Frédéric des Pays-Bas sont partis hier matin du palais de Laeken pour Aix-la-Chapelle, à la rencontre de leur auguste père le roi de Prusse. Ils ont passé par Liég vers midi.

— Un journal qui paraît à Mons sous le titre du *Dragon*, rapportait ce qui suit dans le n.º du 3 :

« Trois acteurs détachés d'une troupe qui donne ses représentations dans une ville d'une province voisine, sont arrivés hier dans nos murs pour demander de l'emploi, mais ils ont été éliminés et même leur théâtre est fermé par l'autorité supérieure jusqu'à nouvel ordre. » Cette énigme est expliquée par le *Dragon* du 7 : « Les trois individus dont nous avons parlé, dit-il, sont trois frères de la doctrine chrétienne, que leur costume a fait prendre pour des pères de la congrégation de Jésus, et qui ont été, à cause de cela, l'objet de perquisitions très actives de la part de la police, et de démonstrations non équivoques de l'aversion des habitans de notre ville pour les délégués de Mont-Rouge et de Saint-Acheul. Ces messieurs, conduits sous bonne escorte au parquet du tribunal, y ont été accompagnés par une grande partie de la population pressée de voir des êtres qui lui étaient jusqu'à présent inconnus. Ayant justifié de leur mission, qui n'était relative qu'à leur capacité d'ignorantins; ils ont obtenu l'autorisation de continuer leur route vers Tournai. »

(1) On écrit de Stockholm, 26 août.

On ne sait encore rien de positif relativement à l'expédition des trois bâtimens de guerre que la maison Michaelson et Benediks a achetés du gouvernement; mais l'armement volontaire de matelots norvégiens que cette maison a ouvert à Christiansand pour former les équipages de ces bâtimens, n'éprouve aucun obstacle.

— Le 10 octobre prochain, la commission permanente du syndicat d'amortissement à Amsterdam, commencera le tirage de la deuxième classe de la loterie de f. 8,000,000, de la négociation de 100 millions hypothéqués sur les domaines, du 17 décembre 1822.

— On connaît la mort de l'Empécinado. On se refuserait à croire aux détails que l'on donne aujourd'hui sur cet événement s'ils ne venaient d'un journal, qui a quelque intérêt à cacher les atrocités de la populace royaliste; voici ce que rapporte la *Quotidienne* :

L'Empécinado vient d'être pendu. Ce malheureux a souffert des tourmens inouis. Son arrestation date de 1823. Il commandait alors les troupes constitutionnelles, comme les généraux Ballesteros, Morillo et autres. Il eut le malheur de tomber au pouvoir des paysans de Roa, et moins heureux que Riégo il ne fut point arraché des mains de la populace; il fut renfermé dans un cachot, où on l'enchaîna : une petite grille qui éclairait sa prison, donnait sur la rue, à une hauteur d'où chacun le voyait, l'insultait et lui jetait toute espèce de saletés. Le dimanche on le mettait dans une cage, disposée à cet effet, et on la plaçait au soleil au milieu d'une place publique. Il était attaché demi-nu, et on jetait du miel sur son corps afin d'attirer les insectes les plus dégoûtans. Le jour de son exécution, qu'il attendait avec impatience, arriva enfin. Lorsqu'on lui annonça qu'il allait mourir, on s'aperçut que cette nouvelle ne l'avait nullement ému, ce qui fit redoubler contre lui les mauvais traitements. Enfin on le conduisit au gibet. La vue d'un genre de supplice aussi infâme ranima ses forces et ce courage indomptable qui l'avait toujours distingué; il cassa les cordes qui le garottaient, se jeta au milieu des bayonnettes qui le touraient et cherche une mort plus digne de sa profession et de sa valeur, mais ce fut en vain; il fallut qu'il cédât à la force; et par le moyen d'une corde qu'on parvint à lui passer autour du cou, on le monta à la potence où il expira.

#### SPECTACLE.

Deuxième et troisième débuts.

Rien de plus doux dans la saison d'automne que ces variations subites de l'atmosphère, qui font succéder aux premières froidures une chaleur bienfaisante et inattendue, et changent en un ciel serein un ciel chargé de nuages. Même inconstance, même phénomène dans notre thermomètre théâtral. Mardi soir, (j'en tremble encore,) presque toujours, à l'exception d'Amédée et de Serres, nos débutans l'avaient maintenu au dessous de zéro, et voilà que les jours suivans il s'élève et se fixe à une hauteur, où de long-tems nous ne l'avions vu monter à Liège. Jeudi, dès le lever du rideau, un chant plein de simplicité et d'expression est venu flatter agréablement notre oreille. C'était *Saint-Ange*, notre Collin, qui la veille avait eu le malheur de se montrer dans les rôles peu brillants de *Gustave de la Somnambule* et de *Colin du Nouveau Seigneur*.

Il y a des moyens dans cette voix, du sentiment dans cette âme; il ne manque à *St-Ange* que plus d'aplomb, plus d'audace à mettre en action les qualités heureuses qu'il a tort de cacher sous un air froid et timide.

Les bravos qui ont accueilli *Saint-Ange* ont éclaté avec une sorte d'enthousiasme après les deux grands airs chantés par *Mme Saint-Ange*, qui avait choisi pour son début le rôle de *Philis du Résignol*. Une voix pure, mélodieuse, étendue sans effort, a bientôt fait oublier quelques fausses notes échappées dans le trouble d'une première entrée. Cet embarras, cette gêne, qui souvent sont fatals pour qui n'a pas le courage d'en triompher, peu s'en est fallu qu'*Arbousset* n'en devint la victime dans le rôle de *Mathurin*, après son air par un brillant ramage, dont *Mathurin* a gardé la moitié pour lui, et dont l'autre moitié a si désagréablement frappé l'auditoire. Le parterre n'a donné aucune marque d'improbation, espérant qu'au moins l'acteur ferait pardonner sa chanture.

Mais que font là ces bras pendans à ses côtés ?

Le voilà sur ses pieds droit comme une statue,  
Dégourdis-toi, courage, allons qu'on s'évertue...

*Arbousset* a néanmoins reparu hier dans le *Diabole à Quatre* il a été accueilli par le silence du parterre; mais sa longue barbe, sa longue robe et sa baguette n'ont pu ôter à personne l'opinion que cet homme-là n'était pas sorcier.

La *Mansarde de artistes*, vaudeville nouveau, connu jusqu'à sous un autre nom (*les Arts et l'Amitié*), et rajourné avec beaucoup de grâce par le grand faiseur, a été compris et joué à merveille par nos acteurs. La meilleure part d'applaudissemens a encore été pour *Amédée*, l'homme du vaudeville par excellence. Nous lui conseillons cependant, dans l'intérêt de sa poitrine et de sa nature, d'adoucir, de tems en tems, les éclats de sa voix, qui pour frapper un peu moins fort, n'en frappera pas moins juste.

Que n'avons-nous le même reproche à faire au premier *Eller-viou*? Elle manque d'étendue et d'éclat la voix d'*Oudinot*; mais il sait en tirer parti; il a du jeu, de l'aisance, une belle tête; ne soyons point trop difficiles pour un emploi difficile.

C'est aussi dans *Jean de Paris* que *Mlle Héloïse Choussant* fait son début avec un organe très agréable, un peu d'embonpoint, beaucoup de finesse dans la physionomie. Le rôle semblerait du genre ne semble pas, il faut le dire, avoir été taillé pour ses proportions; mais hier *Lisette* et surtout *Margot* ont décelé la bonne actrice.

La femme à *Cariâtre* (ainsi qu'on le lisait sur toutes les affiches) est, de l'avis d'un grand nombre d'amateurs, l'un des opéras les plus mortellement insipides, qui, depuis longues années, sont en possession de les ennuyer. *M. Goutier*, qui est aussi notre bon tailleur, a réussi dans le rôle grivois de *maître Jacques*. Deux couplets, pour lesquels *maître Jacques* n'avait pas apparemment été

pris ses mesures, ont été comme improvisés par lui, en l'honneur du bon public liégeois.

Comme les besoins de l'emploi de Gontier n'exigent pas qu'il soit un maître Adam, pas même un maître-Frémoille, le bon public liégeois, infiniment flatté de la galanterie, a gaiement souffert en faveur de la bonne intention, qu'on estropiait son nom pour la seconde fois.

Il y a loin de la *Mansarde à Rataplan*. Ce vaudeville, assez insignifiant, ressemble à cette foule d'autres qui maintiennent au théâtre les mots ronflants, mais un peu décolorés, d'honneur, de victoire, de patrie, exclusivement chargés d'aiguiser le trait final. M<sup>lle</sup> Victorin, sous les habits de *Rataplan*, a montré plus de vacuité et d'aisance qu'elle n'en avait laissé soupçonner dans la *Sonnambule*. Le personnage peu important de *Marceline* a fourni cependant à M<sup>lle</sup> Cochéze de quoi nous rassurer sur le sort de notre *Duegne*.

Il nous reste à parler de deux acquisitions notables. M. *Sourtray*, M<sup>de</sup> *Boinet* surtout, arrivaient ici précédés d'une réputation que la représentation de *Legs* a pleinement justifiée. Le rôle de M<sup>de</sup> *Boinet* nous conduirait trop loin aujourd'hui. Qu'il nous suffise de dire que nous pouvons maintenant espérer de voir fleurir sur notre théâtre un genre que le manque de bons artistes en avait banni. Grâce à M<sup>de</sup> *Boinet*, Thalie pourra désormais paraître sans rougir sur la scène liégeoise, et ce ne sera pas l'un des moindres titres de *Saint-Victor* à la bienveillance du public.

### NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Nous avons donné, dans notre n<sup>o</sup> d'hier, divers extraits de la brochure intitulée : *Les crimes de la presse*, qui a paru, il y a quelque-temps, à Paris, chez *Porter*, libraire de M. le Dauphin.

Si on le prenait isolément, ni le livre, ni l'auteur ne vaudraient la peine qu'on s'en occupât. C'est du treizième siècle tout pur. Mais, vu sous son véritable aspect, c'est une production extrêmement remarquable. Cet ouvrage ne peut qu'être considéré comme le manifeste d'un parti puissant, audacieux, insatiable. L'auteur qui, en provoquant une réponse, porte le défi solennel, à qui que ce soit, de lui en faire une plausible, l'obtiendra.

La réputation de cet ouvrage paraîtra à Bruxelles dans le courant de septembre, sous le titre de *réponse d'un sauvage, à l'auteur du livre intitulé : Les crimes de la presse*.

L'école modèle du grand-duché de Luxembourg vient de clore le cours de sa huitième année. Il a été prononcé à cette occasion, par M. Schrobilgen, avocat, et l'un des membres du conseil d'administration de la société d'encouragement, un discours dont le *Journal de Bruxelles* rapporte divers passages qui font honneur aux lumières et aux principes de l'orateur. Nous regrettons que l'espace nous manque pour reproduire en entier ces extraits. En voici quelques-uns.

« L'instruction est le premier besoin des sociétés civiles ; elle est le complément nécessaire des lois et la garantie définitive de la prospérité des individus et des nations.

« Si ces vérités avaient eu besoin d'être proclamées par des merveilles capables d'ébranler l'imagination, les deux mondes ont, de nos jours, offert aux plus incroyables d'assez étonnans spectacles ; l'histoire nous montre le progrès de l'esprit humain marchant de front avec les progrès des institutions qui améliorent la condition des peuples ; et nous sommes les contemporains de plusieurs d'entre eux qui, s'étant élancés vers la lumière comme vers l'aurore de l'indépendance, voient lever les germes de leur grandeur future dans le champ fertile de l'instruction publique.

Pour nous qui, dans ce genre de conquête, n'avons plus de bouclier à lever ; pour nous, heureux Belges, qui voyons flotter la bannière de la plus sage liberté entre les mains du chef même de l'état, nous cherchons à faire circuler dans les derniers rameaux de la société, la sève nourissante des connaissances humaines, nous formons, pour la patrie, des hommes capables d'aimer et de respecter ses lois ; nous élevons, pour elle, le monument le plus digne d'enoblir et d'embellir sa destinée.

« L'instruction, comme nécessité sociale, est la source des connaissances dont chaque individu doit être pourvu, selon sa position relative dans le monde, pour l'appréciation de ses droits et de ses devoirs, tant envers lui-même et sa famille, qu'envers ses concitoyens et l'état.

« Comment, en effet, cette multitude d'hommes, vivant du travail de leurs mains ou exploitant des arts mécaniques, peuvent-ils soutenir et perfectionner leurs moyens d'existence, sans le secours de l'instruction ? De quel droit prétendrait-on faire vieillir les générations dans l'enfance des routines et des préjugés qui entretiennent l'abrutissement, la pauvreté, et déshonorent le tact moral ? Dans notre état toujours progressif de civilisation, les dernières classes de la société, mais non pas les moins utiles, n'ont-elles pas des devoirs, et de grands devoirs à remplir ? Et ces devoirs exigés par tout ce que la condition de l'homme a de plus sacré, la religion, la famille, la cité, peuvent-ils être méconnus sans que celui qui doit les remplir ne reste au-dessous de sa propre estime, ou n'encoure le mépris de ses semblables ? Assurément, si l'on demande compte au citoyen placé sur le dernier degré de l'échelle sociale, de l'emploi des facultés qu'il doit mettre en commun dans la société, il faut accorder aussi la nécessité de la culture de ces mêmes facultés ; et qui veut atteindre la fin doit posséder les moyens. Or, ces moyens résident uniquement dans la culture de l'intelligence appropriée à la position individuelle, et dans la direction conforme des inclinations morales.

On a vu dernièrement sur la Tamise une nacelle voguant par le moyen de roues semblables à celles des bateaux à vapeur, mais mues par un homme.

Il y a plusieurs années qu'un mécanisme à-peu-près pareil a été appliqué, par feu M. Dewar, maire de Bas-oha et mécanicien distingué, à une nacelle dont il se servait pour remonter la Meuse de Huy à Bas-oha. Un seul homme suffisait également pour faire mouvoir cette nacelle, dont la marche était très rapide.

Depuis trois jours le *Courrier de la Flandre* a cessé de prendre le titre de *Journal Religieux*.

On croit que M<sup>lle</sup> Duchesnois arrivera à Liège, le 16 ou le 17 du courant.

Une pianiste de 14 ans, M<sup>lle</sup> Moke, chez qui un talent de premier ordre a devancé l'âge, est en ce moment à Bruxelles, où elle se propose de se faire bientôt entendre.

Le pont suspendu jeté sur le Rhône, destiné à établir la communication entre Tain et Tournon, a été livré le 5 août au public. Des fêtes ont célébré l'heureux achèvement de cet important travail que l'on doit à MM. Séguin, d'Annonay. Le produit de péage de la première journée a été consacré aux hospices. Ce pont construit en quinze mois et pour la somme de 200 mille francs, est propre à tous les usages. Le fleuve a 175 mètres de largeur en cet endroit.

M. Casimir Bonjour dont la maladie avait fait concevoir les plus vives inquiétudes, est aujourd'hui tout-à-fait hors de danger.

M. Charles Lucien Bonaparte a publié à Philadelphie le premier volume de son *Supplément à l'ornithologie américaine* de Wilson. On admire beaucoup le style de cet ouvrage qui est imprimé avec un luxe typographique qui surpasse tout ce qu'on a vu de pareil aux Etats-Unis.

Ce sont les membres de la famille de Napoléon, et d'autres étrangers expatriés, comme Italiens, Français, Allemands et Espagnols, résidant en Amérique, qui ont exprimé le vœu d'avoir, dans cette partie du monde, un opéra italien. On sait que plusieurs artistes de l'opéra italien à Londres, ont été engagés pour traverser l'Atlantique.

L'essai fait par M. Scherboom, samedi dernier, à Saint Voort, en présence d'un grand nombre de spectateurs, a fourni la preuve de l'utilité de sa nouvelle invention, qui mérite toute l'attention de l'autorité, quoique le calme de la mer eût rendu difficile d'établir l'étendue possible des efforts d'un cheval revêtu du scaphandre, à l'effet de pouvoir atteindre un navire naufragé.

### COMMERCE.

NEW-YORK, 10. AOUT. — Une lettre de Selma, du 7 juillet, adressée à un négociant de Baltimore, s'exprime ainsi : « La récolte des cotons est dans un état très-prospère ; nous avons eu de la pluie tous les jours depuis trois semaines, jusqu'à hier. Tous les planteurs, sans exception, des contrées voisines, disent que la récolte actuelle se présente mieux qu'aucune des précédentes faites dans cet état. S'ils étaient assez heureux pour éviter le rot, la quantité serait au moins de moitié ou des deux tiers plus abondante que l'année dernière. »

#### BOURSE D'ANVERS, du 9 septembre.

EFFETS PUBLICS. — Ils ont été offerts : les métalliques à 96 ; les Napolitains à 82 3/8, de levée d'Angleterre 87.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est traité à 174 p. 070 de perte ; le Londres court s'est placé à 397 10 1/2, il est resté papier, les deux mois ont été offerts à 397 8. Le Paris court a été demandé à 47 97 1/6, le papier à 2 mois à 47 37 1/6 et le 3 mois à 47. Le Francfort court a été voulu à 36 97 1/6, et les trois mois à 36. Le Hambourg court s'est placé à 35 37 1/6, et papier à terme manque.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu, en divers lots, environ 600 cysés sucre Havane blond, qui furent payées de fl. 25 3/4 à fl. 27 1/2 en entrepôt, suivant qualité ; 31 caisses de demi-blanc à fl. 29 3/4, et un petit lot de blanc à fl. 33.

4 Caisses indigo Bengale, moyen et fin moyen violet rouge, ont été payées de fl. 8-21 1/2 c. à fl. 8-52 c.

#### BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 8 septembre.

Dette act. 58 172 59 58 778. Différée, 1 178 1 371 6. Bill. de chance, 23 374 24 172 174. Synd. d'amort., 99 374 100 99 778. Rentes reuh. 88 374 89 174 89. Lots de, 67 69. Act., soc. comm. 100 374 101 174 101.

#### TAXE DU PAIN. — Du 10 septembre.

PAIN DE { Seigle . . . 4 s. 1 l.  
Ménage . . . 6 s. 3 l.  
Blanc . . . 9 s. 2 l.

ERRATUM. — Premier vers de la charade, au lieu de *toujours fatigué*, lisez : *toujours plus fatigué*.

#### TEMPÉRATURE DU 10 SEPTEMBRE.

A 9 h. du mat., 14 au-dessus 0 ; à 3 h. ap.-midi, 19 d. au-dessus.

### ADMINISTRATION DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

#### Adjudication.

Il sera procédé pardevant les membres de la députation des états délégués à cet effet, en présence de M. l'ingénieur en chef du waterstaat, en leur hôtel rue Agimont, à Liège, le mercredi 14 du courant, à onze heures du matin, à l'adjudication des ouvrages à faire :

1<sup>o</sup> Pour la réparation d'une ancienne estacade au chemin de halage de la rivière d'Ourte, immédiatement en aval du biez des usines de Grivegnée.

2<sup>o</sup> Pour la réparation de la partie des Grosses-Basses, depuis le Bajeroy de gauche du pertuis des aguesses jusqu'à la rencontre de terrain en amont.

3<sup>o</sup> Pour la construction d'un mur à pierres sèches au chemin de halage de la rivière d'Ourte, en lieu dit Mâle-Aiwe, près de Tiff.

Cette adjudication aura lieu par soumission et aux enchères. Les devis sont déposés audit hôtel des états et au bureau de M. l'ingénieur en chef du waterstaat, où l'on en pourra prendre lecture et obtenir avant l'adjudication tous les renseignements et éclaircissements nécessaires.

A Liège, le 3 septembre 1825.

Pour le greffier des états de la province de Liège :

Le membre de la députation des états, CRAWHEZ.

### VILLE DE LIÈGE.

#### Adjudication de travaux.

Les Bourgmestre et échevins, informent que l'adjudication de la réparation du chemin vicinal de la Boverie, n'ayant pas eu lieu aujourd'hui jour fixé par l'affiche du 3 septembre courant, ils procéderont

publiquement à la salle de leurs séances à l'hôtel de ville le vendredi 16 de ce mois à onze heures du matin, à son adjudication au rabais.  
Pour être admis aux rabais, il faut avoir déposé une soumission au secrétariat de la régence la veille de l'adjudication et pour qu'elle soit admise; elle doit être rédigée sur papier timbré, et indiquer le montant en fls. des Pays-Bas.

Le cahier des charges est à voir au secrétariat de la régence tous les jours de 9 heures du matin à midi.

A l'hôtel de ville, le 9 septembre 1825.

La bourgmestre, Chevalier de MÉLOTTE D'ENVOZ.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE — Du 9 septembre.

**Naissances :** 1 garçons, 5 filles.

**Décès :** 2 garçon, 1 fille, 1 homme, 1 femme; savoir:

Martin-Joseph Ruter, âgé de 22 ans, boucher, faub. Ste. - Marguerite, célibataire.

Marie-Elisabeth Bastin, âgée de 27 ans, couturière, faubourg Sainte-Marguerite.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche dix-huit septembre courant, il y aura BAL à la grande salle chez la veuve FRANCK, à Jupille, à l'occasion de l'installation de Mr. le bourgmestre qui aura lieu ledit jour.

Il y aura bon orchestre. On y trouvera du vin de 2me. qualité à 1 franc la bouteille et des rafraîchissements à très-juste prix.

Lundi 12 septembre, à deux heures de relevée, à l'octroi de cette ville, il sera vendu par le ministère du courtier DAMRY et pour compte de qui il appartiendra, les vins ci-après :

Mâcon, 600 bouteilles, en huit paniers.

Vosnes, 500 " de 1818.

Volnay, 600 " id.

Pomard 580 " id.

Ces derniers vins sont fins et d'excellente qualité, on pourra les déguster au moment de la vente.

On cherche un garçon sachant bien servir la table, et un garçon d'écurie, tous deux munis de bons certificats. S'adresser au bureau de cette feuille, pour plus amples renseignements.

#### CHANGEMENT DE DOMICILE.

P. BEAUDELICQUE, doreur et argenteur sur métaux, demeure place St. Pierre, vis-à-vis l'église Ste. Croix, n° 866.

Henri-François PERAI, facteur de pianos, informe les amateurs qu'il fait des pianos diagonals; ces instrumens ne laissent rien à désirer, tant pour l'agrément du jeu que pour la justesse et la solidité.

Il se charge de toute espèce de raccommodage, et rectifie ceux qui auraient des défauts.

Il est logé chez M. Gilson, Café du Tribunal, rue de Heusi, à Verviers. M. FISSETTE.

La veuve AIMÉ-IMER a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'ouvrir un CAFÉ rue devant la Magdelaine, n° 273 (maison ci-devant occupée par le Sr. Vanmarck), sous le nom de CAFÉ SUISSE. On y trouvera toute espèce de boissons, vins de toutes qualités, liqueurs, etc. — Il y a à louer de belles chambres garnies, une écurie, des greniers et des caves.

A vendre un char-à-bancs à six places, ayant peu servi. — S'adresser au pied de Pierreuse, n° 49.

A l'ancienne maison François J. J. Simonis, sise rue du Station, n° 207, belle et grande cave à louer, propre à y mettre 40 pièces de vin en bouteilles, et 50 à 60 en cercle. S'adresser au bureau de cette feuille.

(525) A vendre aux enchères publiques le 14 septembre courant, à deux heures de relevée, chez le Sieur Grignard, négociant, à Aubel, une belle ferme provenant de la succession de feu M. le curé Olslagers, située près d'Aubel, consistant en maison et bâtiments très solides, avec un jardin et quatre enclos de vergers et prairies, première classe, mesurant six bonniers 32 perches, sous les clauses à voir en l'étude du notaire DEBEVE, rue Sœurs de Hasques, n. 281, à Liège.

○ L'association pour la défense des intérêts légitimes, dirigée par M. le vicomte Botterel, et dont le conseil est composé des premiers jurisconsultes de Paris, compte déjà six années d'existence. Elle ne se charge pas seulement des réclamations pour indemnité accordée aux émigrés, et que ses efforts avaient depuis long-tems provoquée, mais encore de la rentrée des créances à charge de ceux-ci, et qui peuvent appartenir, soit à des régnicoles, soit à des étrangers; elle fait faire tous les actes conservatoires que la loi a rendus indispensables. Ses correspondans sont :

A Bruxelles, M. le notaire Vambeyère;

A Gand, M. le notaire Lamme.

A Anvers, M. le notaire Gleize;

A Liège, M. le notaire Bertrand.

DERIBAU COURT, rue Nervice, au Sauveur, achete couronnes, louis légers, et toutes monnaies quelconques.

Le jeudi quinze septembre 1825, dix heures du matin, à l'entrepôt de la ville de Liège, sis Hors-Château, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à une vente de vingt pièces vins Bordeaux et Médoc, savoir treize 1822 et sept 1823.

A vendre ou louer dès-à-présent pour un terme de 3 ans au moins une maison très-commode, ayant deux sorties entièrement remise à neuf et agréablement située sur la Batte. S'adresser rue de l'Agneau, n° 420.

#### (529) Vente d'un très beau mobilier.

Mardi 13 septembre 1825 et jours suivans aux deux heures de relevée, il sera vendu chez P. H. J. DUVIVIER, entrepreneur de ventes rue Velbruck, un très beau mobilier, consistant en litteries, rideaux, bois de lit, commodes, haute et basse garde-robe, tables de diverse forme dont une à coulisses et une à bouillotte en acajou, chaises, bergères, et canapés bourrés, un piano à 6 octaves, un bureau de la plus grande beauté deux pendules dont une en marbre blanc, une jolie demi-fortune ayant peu roulé, une chaise de poste presque neuve, plusieurs bons tableaux et gravures, environ 600 bouteilles vin de Bourgogne de différentes bonnes années et la même quantité de vin du pays, de la récolte 1822, une batterie de cuisine et divers autres objets trop longs à détailler. Argent comptant.

A vendre l'ancienne raffinerie de sucre, quai St-Léonard, ci-devant fabrique de fayence; plus trois belles presses en fer sortant des ateliers Poncelet, deux chaudières en cuivre, d'autres ustensiles de même métal, deux poêles de fer coulé. On donnera des facilités à l'acquéreur pour le paiement. S'adresser n° 247, Hors-Château.

A louer les fours à chaux de Flône, avec leurs ustensiles, magasins, etc.

#### AVIS POUR SURENCHERE.

Les enfants et représentans de feu M. Aubin-Joseph Sauvage, donnent avis, que la ci-devant commanderie de Saint Pierre-Fouron, avec château, fermes, moulin, étangs, jardins, prairies, terres arables, d'une consistance de cinquante bonniers, le tout situé communes de Fouron-Saint-Pierre et Fouron-Saint-Martin, au canton d'Aubel, a été adjugée au prix de vingt-quatre mille cinq cents florins, et que la ferme de Bockrack, commune de Genck, district de Hasselt, consistant en bâtimens de maître, d'habitation et d'exploitation, jardins, étangs, prairies, terres arables, bois de haute-futaie et taillis, pépinière, broussailles, bruyères d'une consistance de 473 bonniers, a été adjugée au prix de vingt-neuf mille florins. On peut surenchérir d'un vingtième du prix sur l'un ou l'autre lot; en faisant déclaration devant le notaire Lys, à Verviers, dans le courant de ce mois. Lys, notaire.

#### VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le mardi 18 octobre, à 10 heures précises du matin, il sera procédé par le ministère de M. BERTARD, notaire à Liège, en son étude, sise place Saint Pierre, n. 871, à la vente aux enchères publiques des immeubles et rentes dont le détail suit; savoir :

Premier lot. — Une belle maison avec porte cochère, cour, remise et écurie, située à Liège, place St-Pierre, n. 800.

Deuxième lot. — Une maison avec remise, écuries, jardins et vergers y attenans sise au hameau des trois Couronnes, commune d'Esneux.

Troisième lot. — 1°. Une rente de 13 florins 44 cents, soit 24 fl. Bbt.-Liège, au capital de 600 florins pareils, due par Joseph Fabry, d'Esneux.

2°. Une rente de 4 fls. 48 c. ou 8 fls. Bbt.-Liège, due par Paul Henry.

3°. Une rente de 1 fl. 40 c. ou 2 fls. et 10 sols, due par la Vve Lahaut, d'Esneux.

4°. Une de 70 cents ou un fl. 5 sols, due par la même.

5°. Une de 56 cents ou un fl., due par Toussaint Dispas.

6°. Une de 70 cents ou un fl. 124, due par les représentans Droumar.

7°. Une de 89 litrons 44 dés (3 sétiers) d'épeautre, due par Nicolas Dethier et la veuve Henard.

Quatrième lot. — Un pré situé en lieu dit en Lille, près du hameau des trois Couronnes, avec la heid au bout, contenant ensemble 27 perches 29 palmes (8 v. g. 4 v. p.)

Cinquième lot. — Un pré situé au même lieu dit en Lille, de la contenance de 21 perches 797 palmes (5 verges), plus une pièce de pâture située en la même commune, en lieu dit sur la Fagne.

Sixième lot. — Une rente de 17 florins 92 cents (32 florins Bbt.-Liège, au capital de 800 fls. pareils) due par la dame veuve Lugers, demeurant faub. St. Léonard.

Septième lot. — Deux maisons situées à Liège, rue derrière les Potiers, numéros 750, et 875.

Huitième lot. — Une rente de 477 litrons 2 dés (2 muids) d'épeautre, due par Renard, de Pousset et Macar de Lantrémange.

S'adresser, pour prendre communication du cahier des charges, audit Maître BERTRAND, notaire, depositaire des titres.